Quelle réglementation thermique pour quels travaux ?

Fiche valable pour les PC déposés avant le 01/01/2015

Rénovation

- SHON > 1000 m²
  et construit avant 1948
  et coût travaux > 322 €/m² logement sinon 275€/m² → **RT EXISTANT "GLOBALE"** (nécessite un calcul thermique)
- Autres → **RT EXISTANT "PAR ELEMENT"** (pas de calcul nécessaire)

Extension

- SHON RT < 150 m²
  et SHON RT < 30% du bât. initial → **RT EXISTANT "PAR ELEMENT"** (pas de calcul nécessaire); **Etablir une attestation au dépôt du PC et à la réception des travaux** (pas de calcul nécessaire)
- Autres → **RT 2012** Etablir une attestation au dépôt du PC et à la réception des travaux (nécessite un calcul thermique)

Bâtiment neuf

- Autres → **RT 2012** Etablir une attestation au dépôt du PC et à la réception des travaux (nécessite un calcul thermique)
- Surface plancher > 50 m²
  ≠ maison indiv. ou accolée → **RT 2012** Etablir une attestation au dépôt du PC et à la réception des travaux (nécessite un calcul thermique); **Faire une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie renouvelable** (nécessite un calcul thermique)